BROCANTE



TEMPLOUX

Temploux, le 17 août 2018

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez certainement, cette année la brocante de Temploux aura lieu les 25 et 26 août. Le comité est bien conscient que cette manifestation, vu l'affluence de visiteurs, peut provoquer quelques désagréments pour tous les riverains de Temploux et de Suarlée.

Afin de limiter au maximum les problèmes de circulation dans votre quartier, la ville a pris un arrêté communal pour régler le trafic dans votre rue.

Le vendredi 24 de 8 à 18 heures, la circulation et le parking seront interdits sauf pour les riverains, **le vendredi 24 à partir de 18 heures jusqu'au samedi 25 à 06 heures, la circulation** sera toujours interdite sur le circuit de la brocante sauf pour les exposants et les riverains

Rue Visart de Bocarmé, dans sa section comprise entre la chaussée de Nivelles et la place Madelin
- Rue Arsène Grosjean
- Rue Lieutenant colonel Maniette
- Rue St Fargeau Ponthierry
- Rue St Wivine
- Rue St Antoine
- Rue Commandant Materne
- Rue du Hierdau, dans sa section comprise entre les rues de la Vannerie et Pachi zabette
- Rue de tombales, dans sa section comprise entre les rues des Fosses et du Saucy
- Route de Spy, dans sa section comprise entre les rues Arsène Grosjean et Bout du Village
- Rue des Fosses excepté accès et sortie de parking

Attention particulière pour la nouvelle mesure suivante

Afin de limiter au maximum l'installation de brocanteurs le vendredi,
le vendredi 24 de 8h à 18h l'accès au périmètre de la brocante

- **Sera autorisé pour les riverains et fournisseurs uniquement via**
  - **Le carrefour de la chaussée de Nivelles avec les rues Arsène Grosjean et Saint Fargeau Ponthierry**
  - **La route de Spy**
- **Sera interdit via**
  - **La rue Cdt Materne**
  - **La rue des Fosses**
  - **La rue Sous l'église**
  - **La rue Jean Fontaine**
  - **La rue des Blanchisseries**
  - **La rue de la vannerie**
  - **La rue du Hierdau**
  - **La rue bout du village**
  - **La rue Visart de Bocarmé**

Suite au verso

Le samedi 25 à 6 heures au dimanche 26 août 2018 à 20 heures

- le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (excepté véhicules disposant d'un laissez-passer) :
    - Rue Visart de Bocarmé, dans sa section comprise entre la chaussée de Nivelles et la place Madelin
    - Rue Arsène Grosjean
    - Rue Lieutenant colonel Maniette
    - Rue St Fargeau Ponthierry
    - Rue St Wivine
    - Rue St Antoine
    - Rue Commandant Materne
    - Rue du Hierdau, dans sa section comprise entre les rues de la Vannerie et Pachi zabette
    - Rue de tombales, dans sa section comprise entre les rues des Fosses et du Saucy
    - Route de Spy, dans sa section comprise entre les rues Arsène Grosjean et Bout du Village
    - Rue des Fosses excepté accès et sortie de parking
    - Rue de Geugnet
- La circulation (excepté riverains et fournisseurs) et le stationnement des véhicules seront interdits
    - Rue sous l'Eglise
    - Rue de la Grande Sambresse

Pour tous les riverains qui désirent obtenir un laisser passer et notamment les riverains de la rue sous l'Eglise et de la rue de la grande Sambresse une permanence sera prévue le mercredi 22 et le jeudi 23 août de 18h à 19h30 à la salle St-Hilaire.
Attention chaque laisser-passer sera nominatif et devra reprendre le numèro de plaque du véhicule concerné.

Je tiens à vous signaler que les bénéfices engendrés par la brocante de Temploux sont redistribués en partie à toutes les associations qui participent à la réussite de cet événement.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, recevez, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Pour l'ASBL Brocante Temploux,
Luc Halleux 081/567317